

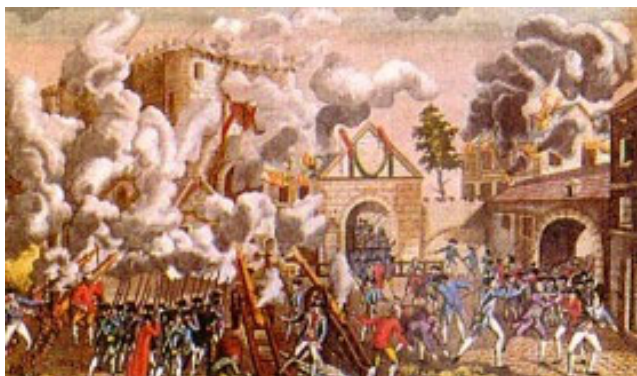
# Aux Urnes Citoyens

*Voter peut nous paraître un acte banal, il représente pourtant le fondement de notre démocratie : le peuple choisit des représentants élus qui vont incarner la volonté locale ou nationale. Et le déroulement des élections est aujourd'hui une opération parfaitement rodée. Mais il n'en fut pas de même, il y a presque 210 ans jour pour jour, le 14 février 1790, lorsque la commune de Jobourg naissante doit élire ses représentants qui vont prendre en main la gestion de la dite commune. Toutes les délibérations de ces premiers jours d'élection sont consignés dans le premier registre des délibérations du conseil municipal. C'est un vieux cahier, usé par le temps et qui souffert de l'humidité, mais le lecteur qui le parcourt va vivre ce jour particulier, comme s'il y était. Aussi nous allons lire ensemble ce petit bout d'histoire de notre commune et nous plonger dans la Révolution Française à Jobourg. Malgré l'éloignement de l'agitation parisienne, Jobourg n'est pas resté à l'écart des nouvelles idées.*

## 1 - La Révolution Française

Quelques rappels historiques vont nous replacer dans le contexte de l'époque. Les Etats Généraux se réunissent à Versailles le 5 mai 1789. Le tiers état se déclare Assemblée Nationale le 20 juin, et s'engage par le serment du Jeu de Paume à donner une constitution au pays. Louis XVI cède et, le 9 juillet, les Etats Généraux deviennent Assemblée Nationale constituante. Le renvoi de Necker (11 juillet) et la prise de la Bastille (14 juillet) par les Parisiens relancent le conflit. L'Assemblée Nationale abolit les privilèges dans la nuit du 4 août 1789, avant de voter la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le 26 août.

Le 17 novembre 1789, l'assemblée décrète qu'il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté d'habitants. 40000 communes sont ainsi créées dans toute la France.



La prise de la Bastille, le 14 juillet 1789.

## **2 -Jobourg à la Révolution**

Jobourg est une paroisse qui compte environ 700 habitants : 370 hommes pour 330 femmes. (enfants et adultes). Ce recensement est mentionné dans le cahier. D'autres comptages nous apprennent qu'il y a 102 bœufs, 251 vaches, 700 moutons, 150 veaux, 120 chevaux (servant à l'agriculture) et seulement 30 porcs. Les cultures principales sont le foin, le froment et l'orge. Les cultures comme l'avoine, le sarrasin, la luzerne et le seigle sont aussi produites en plus petite quantité.

Et c'est ainsi que le dimanche 14 février 1790, les premières élections se sont déroulées à Jobourg. Le vieux registre contient ce premier procès verbal rédigé par Dom Jean Baptiste Bouillon, prieur curé de Jobourg. Ce n'est guère étonnant dans la mesure où les curés sont presque les seuls à savoir lire et écrire dans le monde rural à cette époque.

le registre commence par le titre suivant "Procès verbal des citoyens actifs de Jobourg", Le droit de vote n'est accordé en effet qu'aux seuls citoyens actifs ; c'est à dire ceux qui paient une certaine contribution directe (égale au moins à 3 journées de travail), sont domiciliés depuis un an, âgés de plus de 25 ans et ne sont pas domestiques. Seuls 113 Jobourgeois sont citoyens actifs. Les élections ont lieu à l'Eglise :

"Ce jour du dimanche, quatorzième jour de février mille sept cent quatre vingt dix à Jobourg les citoyens actifs de la dite paroisse sise dans le district de Cherbourg assemblés dans l'église du dit lieu au son de la cloche et après l'annonce faite au prône de la messe paroissiale, et affiché à la porte de l'Eglise le Dimanche précédent à la réquisition des officiers municipaux suivant les formes prescrites par la proclamation du Roy, sur un décret de l'Assemblée Nationale, pour la constitution des municipalités en date du dix huit décembre dernier, et présidée par M. Bouillon prieur curé de ce lieu, choisi à cet effet, ont procédé à la constitution de la municipalité de la dite paroisse, ainsi qu'il suit ".

Le 22 décembre, l'assemblée avait créé les départements (en outre le département de la Manche) administrés par un conseil général élu. Il sont divisés en districts (en particulier celui de Cherbourg) ayant à leur tête un conseil et un procureur élus.

## **3 - Préparation de l'élection**

Dom Jean Bouillon (prieur de la paroisse de Jobourg) poursuit ainsi (la procédure est très longue) : "Le président nommé ayant fait donné connaissance de la sus dite proclamation et l'instruction de l'Assemblée Nationale du quatorze décembre dernier approuvé par le Roy, ensemble de lettres patentes du mois de Janvier dernier, concernant les municipalités, a appelé les trois plus anciens d'âges de l'assemblée pour être scrutateurs provisoire. Le scrutin relative pour la nomination d'un président et d'un secrétaire ayant été dépouillés par les dits scrutateurs à la grande majorité, a été en faveur de Monsieur Bouillon prieur curé de ce lieu, nommé président de l'assemblée et de Michel Sanson nommé secrétaire.

A l'instant ayant pris séance, le président et le secrétaire ont prêté en présence de la commune, le serment de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du Royaume,

d'être fidèle à la nation, à la loy et au Roy, de choisir en leurs âmes et consciences les plus dignes de la confiance publique de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles qui pourront leur être confiés"

Ainsi M. Michel Sanson et le curé de Jobourg viennent de prêter serment en acceptant leur charge de secrétaire et président du bureau de vote. Il ne s'agit pas pour le curé de Jobourg du serment de fidélité à la nation en tant que prêtre qui ne sera voté que le 12 juillet 1790 lors du vote de la constitution civile du clergé.

Cependant Dom Jean Baptiste Bouillon sera un prêtre "jureur" car son serment est enregistré à la date du 8 février 1791.



Le 10 décembre 1792, des caisses d'orange, des balles de coton et des morceaux de bois précieux se sont échoués dans les hâbles des côtes de Jobourg

Les élections se poursuivent ainsi : "Le président a annoncé à l'assemblée qu'il allait faire ..... des citoyens actifs individuellement le serment patriotique qu'il allait prononcer la formule, et que ceux qui voudraient le prêter au fur et à mesure qu'ils seront appelés, lèveront la main et prononceront à haute voix, je le jure et que ceux qui refuseront de le prêter sont incapables d'élire et d'être élus.

Alors le président a prononcé la formule et tous les citoyens actifs ont successivement prêté le serment patriotique."

Ce procès verbal révèle assez bien l'opinion massivement et confusément favorable qui règne dans les campagnes de l'été 1789 à l'été 1790. Le sentiment monarchique unanimement exprimé dans les cahiers de doléance. Ce royalisme spontané, naturel, a priori, qui fait dire que le roi est bon, et que les défauts ne peuvent venir que de l'entourage et en général de toutes les puissances intermédiaires entre lui et son peuple ne demandent qu'à s'étendre. L'ordre nouveau des choses "la nation, la loi et le roi" recevait un large assentiment.

II est enfin procédé à l'élection des scrutateurs : "Passant de suite, à la nomination des trois scrutateurs le scrutin de liste simple a été en faveur de Monsieur de Mary écuyer à la majorité de trente cinq voix, de Charles Iecanu à la majorité de vingt deux voix, et de Pierre Sanson à la majorité de vingt et une voix."

La noblesse qui habite Jobourg se rassemble autour de deux familles : d'une part les De Mary , écuyer, qui habitent la Prairie. Aujourd'hui la Prairie a pour nom la Buhotellerie. Et les armes des De Mary sont sculptés sur une pierre de la façade de la maison manable. D'autre part la famille Feuarent habite la maison aux 6 cheminées. Jacques François Feuarent, écuyer, est capitaine des gardes côtes. II profitait de la situation exceptionnelle de sa maison pour surveiller les déplacements de la flotte anglaise et en rendre compte à l'amirauté de Cherbourg. Jacques François Feuarent sera arrêté par la suite et emprisonné à la maison d'arrêt de Cherbourg, comme en témoigne ses courriers avec la municipalité de Jobourg.

#### **4 - Election du maire**

L'élection du maire est proche : "le président leur fait prêter serment de bien remplir leurs fonctions et de garder le secret sur l'écriture qu'ils auront faites des bulletins de ceux qui ne savent point écrire.



Registre des délibérations

De suite on a passé le scrutin individuel pour l'élection du maire et la grande majorité a été en faveur de Guillaume Lecostey élu maire.

Ensuite on a procédé à la nomination du procureur de la commune par scrutin individuel et la majorité absolue a été en faveur du sieur Bouillon prier du dit lieu élu procureur de la commune.

Et vu qu'il est trop tard les citoyens actifs ont unanimement résolu de se retirer et recommencer la séance demain matin sur les huit heures,"

Et c'est donc ainsi que le curé de la paroisse a été élu procureur de la commune.

"Et du quinze février du dit an les citoyens actifs se sont rassemblés en la sus dite église en vertu du renvoi d'hier le soir et ont continué leur opération après que le secrétaire leur a eu donné lecture du présent procès verbal.

Après quoi on a procédé au scrutin de liste double pour la nomination des cinq officiers municipaux, et les bulletins dépouillés la majorité absolue a été en faveur de Joseph Iecanu, Guillaume Danry, étienne le Canu, Thomas Fleury et Monsieur Groult prêtre. Le premier à la majorité de quarante voix, le deuxième à la majorité de trente sept voix, le troisième à la majorité de trente cinq et le quatrième à celle de trente et une et le cinquième à celle de vingt neuf qui ont été nommés officiers municipaux.

Enfin on a procédé au scrutin de liste simple pour la nomination de douze notables et la pluralité des suffrages a été pour Jean Picard, Robert Mauger, Noël Mauger, Jacques Mauger Fils Charles, François Pierre Fleury dit La Couture, Félix Mauger, Jean Baptiste Iecarpentier, Pierre Iecostey, Joseph Fleury, François Pierre Le Canu, Jean Iecostey du Costil, et Julien Tesson qui ont été nommés notables.



le 7 février 1793, la municipalité fait arrêter les matelots de deux petits bateaux de l'île d'Aurigny qui se sont échoués à leurs dires l'un dans la Gravelette et l'autre dans Sinval. Elle recevra les félicitations du district de Cherbourg

Et vu qu'une partie des officiers municipaux qui viennent d'être élus sont absents, on a remis à leurs faire prêter serment à la prochaine assemblée où il sera pareillement procédé à la nomination d'un secrétaire greffier. Le président a déclaré qu'après la signature du procès verbal l'assemblée allait être dissoute, et ont tous les citoyens actifs signé le présent procès verbal fait double après lecture fait le dit jour et on que dessus."

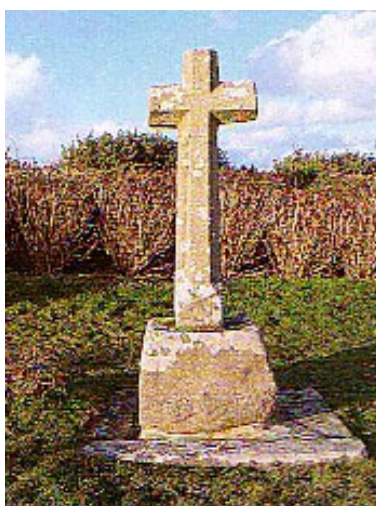
## **5 - Serments des officiers municipaux**

Le procès verbal est suivi du procès verbal du dimanche 7 mars 1790 qui rappelle le serment des élus.

"Procès verbal de la prestation du serment des officiers municipaux de la paroisse de Jobourg du dimanche sept mars mille sept cent quatre vingt dix les maires et officiers municipaux de la paroisse de Jobourg étant informés qu'il devait être fait lecture au prône de la messe paroissiale le dimanche sept mars, du discours prononcé par le Roy, dans l'Assemblée Nationale, le quatre de février dernier ont choisi ce jour pour prêter le serment qui d'après le procès verbal du quatorze février n'avait point été fait ce qui s'est exécuté de la façon suivante."

l'Assemblée Nationale avait décidé que les curés liraient au prône de la messe (comme avant 1789) les lois et décrets. Ils pouvaient aussi les commenter, ainsi les églises vont devenir des lieux de débat politique.

"Le prieur curé de la dite paroisse procureur de la commune après avoir fait son prône, a donné lecture du discours du Roy, et par une courte réflexion a fait sentir à tous les assistants la force, et l'énergie de ce discours, les effets merveilleux qu'il a opérés dans toute la France et leur a annoncé qu'à l'occasion de ce discours tous les membres de l'Assemblée Nationale pénétrés de la bonté paternelle du meilleur de tous les rois ont presté le serment civique qui a été répété par tous les assistants de deux sexes et que presque dans toutes les villes du Royaume et quantité de campagne ont prêté le même serment.



Le 1er Messidor de l'an 2 de la république, Les objets du culte catholique sont vendus aux enchères dans le temple de l'être Suprême (il s'agit de l'église). Il est en particulier question de la vente de deux calvaires : la croix Ricard et la croix des Landes. L'existence de ces deux croix est confirmée par le cadastre de 1820. Où donc est passé l'autre calvaire ?

Après quoi le prieur curé ayant communiqué aux assistants le dessein qu'avaient les officiers municipaux de choisir ce jour pour prêter le serment qu'ils n'avaient pas encore fait leur a présenté qu'il connaissait assez leurs sentiments patriotiques pour croire qu'ils prêteraient avec bien du plaisir le même serment civique que presque

toute la France avait presté et qu'en conséquence cette cérémonie se ferait après les vêpres, mais que comme on avait commencé par implorer les lumières de l'Esprit Saint en chantant le Veni Creator lors de l'élection des officiers municipaux il était à propos de finir cette journée mémorable pour rendre des actions de grâce à Dieu en chantant le Te Deum."

Ce procès verbal de Dom Bouillon montre bien un enthousiasme certain à ce nouvel ordre des choses "la Nation, la loi et le Roi". Ce caractère tranquille et détendu va s'éteindre à l'été 1790 et la révolution va se radicaliser.

Dom Bouillon poursuit ainsi :

"Après les vêpres, le clergé, l'ancienne et la nouvelle municipalité, les douze notables et tout le peuple assemblé dans l'église, le prieur curé procureur de la commune a monté en chaire a rappelé en peu de mots l'exhortation du matin et chargé du vœu de tous les assistants a prononcé le serment civique d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roy de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roy ce qui a été répété par tous les assistants

Après quoi tous les officiers municipaux ont presté individuellement le serment devant la commune d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roy et de remplir fidèlement leurs fonctions.

Ensuite, il a été fait une procession .... du cimetière au son des cloches en chantant le Te Deum.

Cette cérémonie étant finie les officiers municipaux se sont retirés pour élire un greffier et ont choisi la personne de Michel Sanson auquel ils ont fait prêter d'être fidèle dans ces fonctions. Le présent procès verbal signé de tous les officiers après lecture faite le dit jour ".

Ainsi s'est terminée cette journée que Dom Bouillon qualifie lui même de mémorable. Le vieux registre contient encore de nombreuses pages sur les faits et gestes de la municipalité de Jobourg pendant les premières années de la Révolution Française, mais c'est une autre histoire ....

Jean-Paul LECOUEY